

Annule et remplace

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Mireille Aubert concernant des analyses médicales faites dans le canton de Vaud
qui pourraient être transférées à l'étranger (07_POS_244)
et réponse du Conseil d'Etat à la pétition de la Société vaudoise de médecine intitulée
"SAUVONS LA MEDECINE" (09_PET_028)
et à la résolution Jean-Marie Surer au nom du groupe libéral intitulée "Médecins généralistes –
désamorçons le conflit !" (09_RES_014)

1 INTRODUCTION

Les trois objets mentionnés en titre ont été déposés dans le but d'obtenir une prise de position et l'aide du Conseil d'Etat dans le conflit qui opposait le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et les médecins et laboratoires d'analyses médicales au sujet de la révision de la rémunération des analyses annoncée en 2008 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009. Le DFI annonçait une baisse probable des rémunérations des prestations liées aux analyses de laboratoire entre 20 - 25 %, alors que les professionnels estimaient eux, une baisse proche de 35 – 40 %.

En adoptant le 10 mars 2009 la **résolution** du groupe libéral, le Grand Conseil soutient les médecins généralistes dans le conflit sur la révision du tarif des analyses et invite le Conseil d'Etat à une médiation pour désamorcer le conflit.

Le **postulat** Aubert porte sur le rachat de laboratoires d'analyses médicales par un grand groupe étranger qui pourrait délocaliser les analyses et mettre en péril les petits laboratoires privés.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport intermédiaire au Grand Conseil qui l'a adopté le 28 avril 2009, accordant un délai à fin 2009 pour le rapport sur le postulat. L'enjeu majeur pour la qualité et l'accessibilité des prestations de laboratoire étant la révision tarifaire qui allait entrer en vigueur, le Conseil d'Etat voulait en examiner les conséquences et préciser ensuite ses intentions.

La **pétition** de la Société vaudoise de médecine constate une dégradation des conditions de travail des médecins généralistes. Elle demande aux autorités fédérales de revenir sur leur décision de réviser le tarif des analyses médicales et aux autorités cantonales de les soutenir dans leur démarche.

Constatant que la révision tarifaire ne concerne pas le niveau cantonal, la Commission des pétitions a

conclu à une prise en compte partielle, soit partenariat des autorités fédérales et cantonales avec tous les professionnels de santé et les associations de patients et appui des autorités cantonales pour agir en ce sens. Les conclusions de la commission ont été adoptées par le Grand Conseil le 2 juin 2009 et l'objet a été renvoyé au Conseil d'Etat.

2 RAPPEL DES OBJETS PARLEMENTAIRES

2.1 Pétition de la Société vaudoise de médecine intitulée " SAUVONS LA MEDECINE "

Nous soussignés, médecins de toutes spécialités, professionnels de la santé et patients constatant que :

- **la nouvelle liste des analyses prévue pour le 1er juillet 2009 fera disparaître le laboratoire du cabinet médical** : les laboratoires ne couvrant plus leurs frais, les médecins devront y renoncer ;
- **le laboratoire du cabinet, outil essentiel de la médecine de proximité, est un élément majeur de la qualité des soins** : il permet la rapidité du diagnostic dans les cas d'urgence, réduit le temps requis pour commencer un traitement, diminue les risques que les maladies traitées trop tardivement font courir au patient, facilite le suivi des maladies chroniques et aiguës et assure un traitement économique ;
- **cette suppression entraînera pour le patient des risques supplémentaires, une dégradation de la qualité des soins ainsi que des inconvénients majeurs et coûteux** : perte de temps pour se rendre lui-même dans un laboratoire, attente des résultats, nouvelle consultation chez le médecin ;
- **cette décision technocratique entraînera des coûts additionnels** : consultations et hospitalisations supplémentaires, assistantes médicales au chômage, démotivation de la profession médicale, pénurie médicale aggravée et désertification médicale dans les régions rurales alors que la Suisse fait face à un manque de relève avéré et au vieillissement de sa population ;
- **cette nouvelle mesure préfigure une dégradation de la prise en charge médicale des patients,**
 1. **nous demandons aux autorités fédérales l'annulation de cette révision de la liste des analyses, parce que nous tenons au maintien d'une médecine et de soins de qualité et de proximité** : pilier de notre excellent système de soins, le métier de médecin de premier recours doit être renforcé au lieu d'être réduit à un rôle de simple triage comme dans les pays voisins ;
 2. **nous voulons participer aux négociations visant à mettre en place un tarif efficient** ;
 3. **nous demandons un vrai partenariat des autorités fédérales et cantonales avec tous les professionnels de la santé et avec les représentants des patients** ;
 4. **nous invitons les autorités cantonales à tout mettre en oeuvre pour agir en ce sens. Il est en effet de leur compétence prioritaire d'assurer la couverture des besoins. La gestion de l'assurance maladie par la Confédération ne doit pas mettre en péril le système de santé.**

2.2 Résolution Jean-Marie Surer au nom du groupe libéral intitulée " Médecins généralistes – désamorçons le conflit ! "

Le Grand Conseil apprend que la Société vaudoise de médecine (SVM) appelle à un jour de grève des cabinets médicaux, fait tout à fait exceptionnel pour cette profession.

La décision de l'Office fédérale de la santé publique (OFSP) et de M. le conseiller fédéral, Pascal Couchepin de baisser les tarifs d'analyse de laboratoire dans les cabinets privés mettent en péril la médecine libérale et la médecine de famille de notre pays et de notre canton.

La profession de médecin généraliste ne séduit plus guère et son manque d'effectifs devient inquiétant ; elle implique un investissement en capacité, en temps, en formation continue, en disponibilité, en conditions de travail difficiles.

Le médecin généraliste n'est pas seulement un "trieur" ; il doit poser un diagnostic et prescrire un traitement de manière rapide ; un petit laboratoire n'est par conséquent de loin pas superflu ou onéreux grâce à la rapidité de ses résultats et de la souplesse de travail qu'il engendre.

J'ai donc l'honneur de poser la résolution suivante :

Conscient que des mesures doivent être prises pour ne pas contribuer à une augmentation excessive des coûts de la médecine, le Grand Conseil soutient les médecins généralistes de notre canton dans leur démarche visant à amener M. Couchepin à la table des négociations et invite le Conseil d'Etat à renouveler sa proposition de médiation pour désamorcer ce conflit.

Lausanne, le 3 mars 2009

(Signé) Jean-Marie Surer et 9 cosignataires au nom du groupe libéral

2.3 Postulat Mireille Aubert concernant des analyses médicales faites dans le canton de Vaud qui pourraient être transférées à l'étranger

Le consortium GSLab, regroupant plusieurs laboratoires d'analyses médicales dont Analysa (Yverdon et NE), AMS-MNS, Immunosa, BBR-LTC, effectuant des analyses médicales (notamment pour les hôpitaux publics vaudois) et employant 200 collaborateurs a été acheté par le groupe étranger FutureLab.

Le nouveau propriétaire, dont la maison-mère est en Autriche, possède environ 80 laboratoires dans lesquels travaillent 1500 employé(e)s, principalement en Tchéquie, en Pologne et en Autriche.

FutureLab utilise des méthodes de travail à l'américaine ... rendement avant tout. Le directeur de GSLab, après 30 ans de carrière à la tête d'Analysa tout d'abord, puis de GSLab, quitte son poste, car les restructurations envisagées par FutureLab divergent de sa philosophie de travail.

GSLab fonctionnait bien, pourquoi donc son conseil d'administration l'a-t-il vendu ? Parce que l'acquéreur en proposait 1,5 fois sa valeur, 40 mios d'EURO pour 40 mios de francs. On peut supposer des bénéfices en vue pour l'acheteur.

Le laboratoire d'analyses médicales lucernois B. Guntert, spécialisé dans les tests d'allergie a aussi été racheté par FutureLab. Les analyses d'allergie habituellement réalisées chez GSLab seront-elles dorénavant faites à Lucerne ? La volonté de FutureLab de regrouper les laboratoires nouvellement acquis en différentes spécialités et économiser des postes à Yverdon le laisse craindre.

Plus grave, pour les analyses non-urgentes, il serait envisageable de les faire en sous-traitance dans un des laboratoires d'Europe de l'Est de FutureLab.

Il semblerait normal que les analyses qui étaient faites chez GSLab pour les hôpitaux publics soient confiées aux laboratoires du CHUV qui ont la potentialité de le faire rentabilisant ainsi leurs infrastructures.

Petits laboratoires en danger

Le Professeur Havel, directeur général de FutureLab aurait rencontré le conseiller fédéral Couchepin et lui aurait dit qu'il serait possible de diminuer la valeur du point d'analyse de 90 centimes à 60 centimes. Il est utile de préciser que le salaire moyen d'un(e) laborantin(e) chez FutureLab est de 1000 Euros...

Autrefois à 1 franc pour toute la Suisse, le point d'analyse a déjà été baissé de 10% par M.Couchepin depuis le 1er janvier 2006.

A 90 cts le point, quelques laboratoires privés type PME ont déjà de la peine à s'en sortir. Le diminuer encore d'un tiers correspondrait à une volonté délibérée de mettre en danger l'existence des laboratoires d'analyses médicales en Suisse.

Les prix des réactifs, de la main d'oeuvre spécialisée, des infrastructures justifient le prix réel des analyses réalisées en Suisse. A 60 cts le point, elles ne peuvent qu'être faites en sous-traitance à l'étranger.

Comment être sûr que les repreneurs respectent les lois cantonales en vigueur (conventions collectives de travail (CCT), Loi sur l'emploi).

Je demande au Conseil d'Etat d'analyser les conséquences, en terme de coûts et de sécurité de l'approvisionnement, d'une centralisation au CHUV des analyses faites auparavant chez GSLab pour les hôpitaux publics.

Je remercie le Conseil d'Etat d'étudier cette nouvelle situation pouvant porter préjudice à plusieurs PME de notre canton, ainsi qu'aux finances de l'Etat de Vaud.

Bussigny, (Signé) Mireille
le 6 février 2007. Aubert

2.3.1 Rappel du 1er rapport intermédiaire sur le postulat Mireille Aubert

Le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat l'objet mentionné en titre en sa séance du 18 septembre 2007.

Le postulat porte sur le rachat des laboratoires privés d'analyses médicales du groupe GSLab par le groupe étranger FutureLab. La postulante craint la délocalisation des analyses ailleurs en Suisse ou à l'étranger et la mise en péril des petits laboratoires vaudois en cas de baisse de la valeur de rémunération des prestations de laboratoire. Elle demande au Conseil d'Etat d'analyser les conséquences en termes de coûts et de sécurité de l'approvisionnement d'une centralisation au CHUV des analyses faites auparavant chez GSLab pour les hôpitaux privés reconnus d'intérêt public.

Dans le rapport qu'il s'apprêtait remettre au Grand Conseil, le Conseil d'Etat avait identifié un enjeu majeur en termes de qualité et d'accessibilité des prestations de laboratoire. Il s'agissait de la révision complète du tarif des analyses, appelé Liste des analyses, mise en consultation en juin 2008 par le Département fédéral de l'intérieur avec l'objectif de réduire les coûts de 20 à 25%. En fait, l'impact calculé était de l'ordre du 35 à 45% pour les laboratoires, qui risquaient ainsi de ne plus couvrir leurs coûts. Le Conseil d'Etat avait dès lors décidé d'attendre la nouvelle réglementation avant d'envisager un changement de la configuration actuelle des laboratoires hospitaliers et de réexaminer la situation en fonction de la nouvelle donne.

La décision sur la nouvelle structure tarifaire vient d'être prise par le Département fédéral de l'intérieur, le 29 janvier, avec une entrée en vigueur au 1er juillet 2009. Le Conseil d'Etat va dès lors en examiner les conséquences et préciser ses intentions en relation avec le postulat Aubert, ce qui nécessite un peu de temps. Il demande donc au Grand Conseil de reporter à fin 2009 le délai de réponse au postulat mentionné en titre et de prendre acte du présent rapport intermédiaire.

3 2E RAPPORT INTERMÉDIAIRE SUR LE POSTULAT ET RÉPONSE À LA PÉTITION ET À LA RÉOLUTION

Le dossier a évolué comme suit depuis 2009.

Une proposition de médiation de la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS) entre le DFI et les médecins pour la rémunération des analyses a échoué. La révision tarifaire est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009 malgré l'opposition des cantons exprimée par la CDS, l'opposition de la FMH et des spécialistes en analyses de laboratoire (FAMH).

Un monitoring du nouveau tarif de rémunération des analyses a été mis en place par l'Office fédéral de la santé publique, qui a constitué un groupe d'accompagnement pour en assurer le suivi. La CDS y est représentée. L'objectif est de recenser les effets prévus et imprévus et d'apporter les correctifs nécessaires.

L'OFSP publiera à cet effet des rapports annuels et des rapports intermédiaires. Le rapport annuel consolidé pour 2009 sera ainsi disponible en août 2010. Le monitoring se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2011. A ce jour, les diminutions de revenu liées aux analyses s'avèrent moins fortes qu'attendues suite à des correctifs apportés à l'entrée en vigueur du nouveau tarif (taxes et suppléments facturables).

Concernant les médecins de premier recours, le Conseil d'Etat entend la demande de soutien. Le maintien du diagnostic en présence du patient a un impact positif direct sur l'initiation d'un traitement et le suivi du patient, ainsi que sur les coûts. Toutefois, il est d'avis que la problématique doit être abordée plus globalement. Le Conseil d'Etat rappelle que les cantons, au sein de la CDS, ont entrepris des actions pour promouvoir l'attractivité de la profession. Ils soutiennent des programmes de formation, s'engagent pour de meilleures conditions de travail notamment lors de la garde et pour la couverture des besoins de la population.

Pour le canton de Vaud, le programme de lutte contre la pénurie de médecins et de soignants figure dans le Rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2008-2012 dans la ligne directrice "Offre suffisante en personnels de santé", actions 15 à 21. La mise en œuvre de ce programme est en cours, particulièrement pour ce qui concerne la médecine de premier recours.

Dans ce cadre, la formation médicale prégraduée a été adaptée de sorte que tous les étudiants bénéficient d'une plus grande exposition à la médecine de premier recours. Pour ce qui concerne la formation postgraduée, des places de formation au cabinet du praticien permettent aux médecins-assistants de recevoir un enseignement adapté et d'appréhender les réalités de la vie en cabinet. C'est une étape décisive pour ces futurs professionnels qui, suite à ces stages, confirment leur projet d'installation en tant que médecin de premier recours. En outre, un projet-pilote au sein des établissements et sites des eHnv (Yverdon et nord vaudois) offre une formation postgraduée structurée sous forme de cursus complet de 3 ans. A ceci s'ajoute la naissance d'une plateforme cantonale pour la médecine de premier recours (décembre 2009) qui permettra de traiter toutes ces préoccupations de manière cohérente et avec le concours de tous les partenaires concernés, à savoir l'Association des médecins-assistants vaudois, l'Association des médecins omnipraticiens vaudois, la Polyclinique médicale universitaire, le Cursus romand de médecine générale, la Coordination des réseaux de soins, l'Institut universitaire de médecine générale, le Service de la santé publique, la Société vaudoise de médecine et le Groupement des pédiatres vaudois.

L'amélioration des conditions du service de garde est aussi en bonne voie, comme un projet intercantonal de maison de la garde qui devrait voir le jour d'ici la fin de cette année sur le site de Monthey de l'Hôpital du Chablais. Des réflexions sur des projets identiques ont également débuté dans le Nord et l'Ouest vaudois. La Société vaudoise de médecine, en collaboration avec le DSAS, revoit actuellement son dispositif de garde qui prévoit, notamment, une diminution des régions de garde. Une

éventuelle médicalisation de la Centrale téléphonique des médecins, par laquelle transitent les appels aux médecins de garde, va également faire l'objet d'une réflexion.

Quant au partenariat souhaité des autorités fédérales et cantonales et des autres acteurs, il est déjà concrétisé par la plateforme permanente "Dialogue politique nationale de la santé", qui réunit le Chef du DFI et le Comité directeur de la CDS trois fois par an, en sus d'une journée nationale de travail où sont débattus les grands thèmes. La Journée de travail 2008 "Quelles formations pour quels besoins" portait sur la thématique décrite ci-dessus et les représentants des professionnels de la santé y participaient.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil:

- de prendre acte du 2e rapport intermédiaire sur le postulat Mireille Aubert concernant des analyses médicales faites dans le canton de Vaud qui pourraient être transférées à l'étranger et de prolonger au 30 septembre 2010 le délai pour le dépôt du rapport ;
- d'adopter la réponse à la pétition de la Société vaudoise de médecine intitulée " SAUVONS LA MEDECINE" et à la résolution Jean-Marie Surer au nom du groupe libéral intitulée "Médecins généralistes - désamorçons le conflit !".

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 avril 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean